

## Fiche Groupe d'accompagnement à la gérance -exemples

2025

**Objectif** : faciliter le travail de la gérance ou co-gérance, éviter l'isolement des gérants ou co-gérants et favoriser la candidature des associés à la gérance ou co-gérance.

Certaines SCOP et SCIC ont mis en place un Groupe d'accompagnement à la gérance – le GAG –

L'objectif est de bénéficier de compétences pour appuyer les décisions des gérants ou co-gérants.

Le GAG est composé de X membres dont les co-gérants. Le mandat des membres non gérants est d'un an renouvelable. L'assemblée générale élit des membres du GAG. Celui-ci se réunit mensuellement.

Complémentaire du CAG des cellules (voir fiche Cellule Thématique) , commissions actions ou des commissions de travail permettent de préparer les prises de décisions des associés en approfondissant certains sujets.

Des personnes extérieures peuvent être sollicitées pour apporter leur expertise dans ces commissions.

